

Chères lectrices, chers lecteurs,

Dans ce bulletin, vous retrouverez les actualités internationales contentieuses sur les pesticides du mois de novembre 2023. C'est un mois sombre pour la Terre, marqué, entre autres choses, par la décision de la Commission européenne de renouveler pour 10 ans l'autorisation du glyphosate, substance probablement cancérogène, et par le rejet du Parlement européen de la proposition de règlement sur l'utilisation durable des pesticides, à la suite duquel Michèle Rivasi, eurodéputée EELV et membre du Conseil d'administration de Justice Pesticides, exprimait en avoir gros sur le cœur, avant de s'éteindre subitement le 29 novembre. Nos pensées vont à elle, à ses proches, aux combats qu'elle a menés tout le long de sa vie et que nous perpétuerons jusqu'à la victoire.

*L'équipe de Justice Pesticides*

*Paris, le 1 décembre 2023.*



**Soutenez-nous !**

**Justice Pesticides** est une ONG qui vise à rendre accessibles les informations sur le droit et les pesticides. Pour ce faire, elle maintient une **base de données juridique** sur les pesticides en libre accès depuis son site internet, traduit en français et en anglais. Nous rencontrons aujourd'hui de **grandes difficultés** pour perdurer. Ainsi, si vous aimez notre travail, vous pouvez nous soutenir :

- En nous envoyant des informations concernant les décisions de justice liées aux pesticides à l'adresse mail suivante : [contact@justicepesticides.org](mailto:contact@justicepesticides.org) ;
- En relayant notre bulletin d'information disponible en français et en anglais ;
- **Par un don.**

Merci beaucoup !

**Actualité européenne**

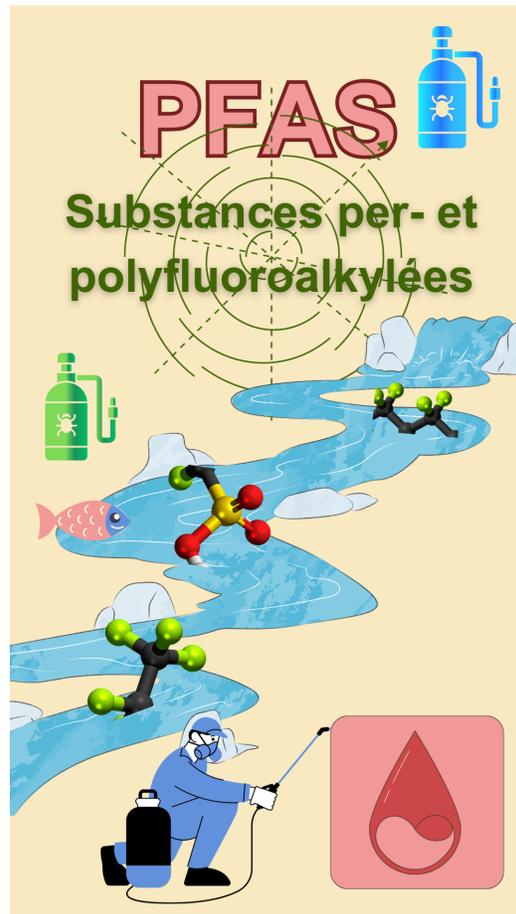


## Glyphosate : Plusieurs ONG contestent la ré-autorisation de la substance herbicide: soutenons-les !

Les 17 et 21 novembre, la [coalition d'association Secrets Toxiques](#) et le [Réseau européen d'action contre les pesticides](#), ont respectivement fait part de leur intention de déposer des recours en annulation à l'encontre de la décision de la Commission européenne de renouveler l'autorisation du glyphosate pour 10 ans, l'estimant contraire au droit européen.

## PFAS : Victoire juridique pour le HFPO-DA & enquête sur les pesticides qui appartiennent à cette famille de polluants éternels

Le 9 novembre, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé la validité de l'inscription du HFPO-DA, utilisé dans les revêtements hydrofuges ou antiadhésifs, à l'annexe XIV de REACH, dans laquelle les substances qualifiées d'extrêmement préoccupantes pour la santé humaine ou l'environnement sont listées. [Pour prendre connaissance de la décision, cliquez ici](#). Cette décision fait écho avec le nouveau [rapport de PAN Europe et de Générations futures](#) sur les 37 substances actives utilisées dans les pesticides au sein de l'Union européenne, qui appartiennent en fait à la famille chimique des PFAS.



Actualité en droit civil

## USA: Le géant de l'agrochimie Monsanto condamné une nouvelle fois !

Par un verdict rendu le 17 novembre, le jury réuni par la Cour de circuit du Comté de Cole dans le Missouri, a reconnu la responsabilité de la société Monsanto, pour défaut de conception, d'avertissement et de négligence, et l'a condamné à verser 1,5 milliard de dollars à J. Draeger, V. Gunther, D. Anderson, trois personnes atteintes d'un lymphome non hodgkinien après avoir utilisé du Roundup, produit à base de glyphosate. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)



### Actualité en droit pénal



## France : Une société de transport condamnée à 50 000 euros d'amende pour avoir pollué la Seine avec un pesticide

Le 21 novembre, le Tribunal judiciaire de Rouen a condamné la société normande de transport PTS Dufour pour avoir pollué la Seine avec un pesticide composé de thiaméthoxame, de métalaxyl-M et de fludioxonil, suite à un incident au moment du chargement du camion. La société devra verser une amende contraventionnelle de 1.000 euros et une amende délictuelle de 50.000 euros. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

### Actualité en droit administratif



## Etats-Unis: La décision d'interdire le chlorpyrifos a été annulée

Le 2 novembre, la Cour d'appel du 8ème circuit (Missouri) a annulé la décision prise par l'Agence de Protection de l'environnement (EPA) de révoquer toutes les tolérances du chlorpyrifos, un insecticide organophosphoré neurotoxique. Cette décision d'interdiction de la substance, prise à la suite d'un arrêt du 29 avril 2021 de la Cour d'appel du 9ème circuit, est renvoyée à l'EPA. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

## Argentine: Deux nouvelles restrictions aux épandages de pesticides près des habitations

Le 3 novembre, le Tribunal du travail de Parana, a adopté une mesure provisoire tendant à suspendre immédiatement toutes les activités d'épandage aérien ou terrestre de pesticides à une distance de 1,100 mètres du quartier de Tierra Alta dans la commune de Colonia Ensayo. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#) Le 6 nov., la Cour Suprême de Justice de Santa Fe a confirmé l'injonction faite à la municipalité de Sastre d'interdire l'épandage de pesticides à moins d'une distance d'un kilomètre des zones urbaines. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

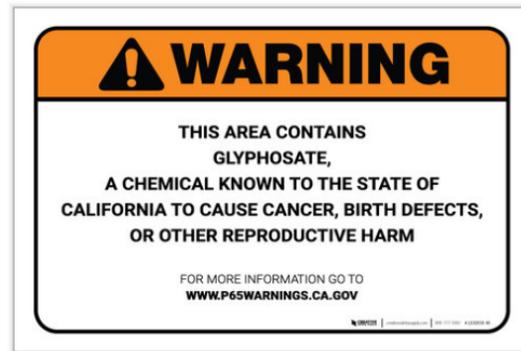


## Canada : La période transitoire de deux ans suite à l'interdiction du chlorpyrifos jugée raisonnable

Le 6 novembre, la Cour fédérale canadienne a débouté plusieurs ONG de leur demande tendant à l'annulation partielle des décisions gouvernementales qui autorisaient l'utilisation de produits à base de chlorpyrifos jusqu'au 10 décembre 2023. Selon la Cour, la décision était suffisamment raisonnable, transparente et intelligible. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

## Etats Unis : En Californie, la mise en garde des effets cancérigènes du glyphosate sur les produits phytosanitaires désormais interdite

Le 7 novembre, la Cour d'appel pour le 9ème circuit a confirmé l'interdiction faite au Procureur général de l'Etat de Californie d'imposer aux entreprises commercialisant des produits à base de glyphosate de mettre en garde les utilisateurs des effets cancérigènes de la substance sur l'étiquetage. Selon la Cour, cette atteinte à la liberté d'expression des entreprises n'était pas fondée. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)



### Actualité en droit du travail



#### France : Deux sociétés condamnées pour les maladies professionnelles développées par leurs employés

Le 15 novembre, la Cour d'appel de Rennes a reconnu la faute inexcusable de la société Vegam, dans la survenance de la maladie professionnelle de Jean-Claude Chevrel, ancien employé de l'entreprise ayant développé la maladie de parkinson après avoir été mis au contact de pesticides. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

Le même jour, la Cour a reconnu la faute inexcusable de l'entreprise bretonne Triskalia-Nutréa (devenue Eureden) pour l'intoxication de Claude Le Guyader. Mis en contact avec des pesticides hautement toxiques et des poussières de céréales, il a développé une « pneumonie d'hypersensibilité » ayant entraîné une incapacité permanente de travail à hauteur de 25%. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

### Actualité en droit constitutionnel



## Brésil : L'Etat fédéré de Rio Grande ne pouvait restreindre l'utilisation de néonicotinoïdes homologués au niveau fédéral

Le 17 octobre, la Cour Supérieure de Justice a rejeté le recours formé par l'État fédéré de Rio Grande tendant à l'annulation d'une décision de première instance selon laquelle les mesures de restrictions imposées par le Gouvernement de l'Etat sur l'utilisation de certains produits phytosanitaires à base d'imidaclopride, de thiaméthoxame, et de clothianidine, étaient inconstitutionnelles. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux



### Justice Pesticides

42 rue de Lisbonne, 75008, Paris

Je fais un don

Je m'abonne au bulletin d'information

This email was sent to {{contact.EMAIL}}  
You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

[Se désinscrire](#)

